RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Pôle Autorité Environnementale
7 rue Léo Lagrange
63033 CLERMONT-FERRAND

Riom, le 6 août 2026

Références : PC/PhC/EF/VPM/FC/MM et DC/ 26-421D
Affaire suivie par : DREVON Caroline (04 73 33 28 68) - MORDIER Meg (04 73 33 28 65)
E-mail : ads@rlv.eu

Objet : Saisine de l'Autorité Environnementale pour le permis d'aménager n° 063 381 26 00001

Pièces jointes : Dossier complet

Monsieur le Directeur,

En application des articles L.122-1 et R.122-7 du code de l'environnement, et dans le cadre de l'instruction, au titre du droit des sols, de la demande de permis d'aménager n° 063 381 26 00001, sur la commune de Saint-Ours-les-Roches (63230), je vous transmets, pour avis de l'Autorité Environnementale, le dossier déposé par la Société d'Économie Mixte Volcans, représentée par son Président, Monsieur Frédéric Bonnichon, comprenant notamment une étude d'impact.

La présente transmission vaut saisine de l'Autorité Environnementale en vue du recueil de son avis sur l'étude d'impact et sur la prise en compte des enjeux environnementaux du projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Vice-Président délégué à
l'urbanisme et à la stratégie foncière,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Riom Limagne et Volcans

Philippe CARTAILLER